

ARRÊTÉ N° ARR096-2026-CONCOURS

MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° ARR024-2026-CONCOURS FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (CATÉGORIE B) - SESSION 2026

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales,

- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret N° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret N° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu** le décret N° 2010-1361 du 9 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ;
- Vu** l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu** l'arrêté N° 24-SC/2025 du 4 septembre 2025 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe (Catégorie B) – Session 2026 ;
- Vu** le Procès-Verbal N° 37/SC 2025 du tirage au sort des représentants du personnel de la catégorie en date du 09 décembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté N° ARR023-2026-CONCOURS fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le CDG 66 ;
- Vu** l'arrêté N° ARR024-2026-CONCOURS fixant la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (Catégorie B) – Session 2026 ;
- Vu** l'arrêté N° ARR042-2026-CONCOURS fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (Catégorie B) – Session 2026 ;
- Vu** la Charte Régionale et la convention de mutualisation des coûts des Centres de gestion de la région Occitanie ;
- Vu** le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales ;

Considérant les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1 : A l'article 1 de l'arrêté N° ARR024-2026-CONCOURS fixant la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe (Catégorie B) – Session 2026, le quatrième aliéna « - Madame BROSSEAU Sylvie – Adjointe au Maire – Mairie de PEYRESTORTES » est modifié ainsi :

« - Madame BROSSEAU Sylvie – Adjointe au Maire – Mairie de LE SOLER »

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260408-ARR096-2026-CON-AR
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.

Article 3 : Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du08-04-2026....., et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, par courrier postal ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PERPIGNAN, le 07 AVR. 2026

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Orientales,**



Robert GARRABÉ.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales
Centre del Món - 35, Boulevard Saint-Assiscle - Bâtiment B - BP 901 - 66020 PERPIGNAN Cedex - Tél. 04.68.34.88.66 - www.cdg66.fr

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260408-ARR096-2026-CON-AR
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026